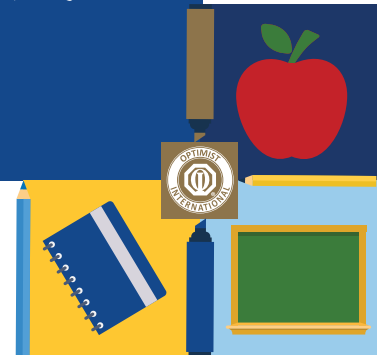


RECRUTER UN ENSEIGNANT à 30\$

La mesure incitative « Recruter un enseignant » a tellement bien été accueillie qu'Optimist International a décidé de la proposer à nouveau pour l'année 2019-2020!



Du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020, les clubs Optimistes sont encouragés de recruter des enseignants dans les écoles de leur quartier. Optimist International enlèvera les frais d'inscription de nouveau membre de 15 \$ en offrant ainsi une adhésion annuelle de seulement 30\$! cliquer ici pour plus d'information.

Pourquoi les enseignants?

Les membres Optimistes de toutes les professions sont importants pour les clubs, alors pourquoi mettre l'accent sur les enseignants? Ils entretiennent des liens très étroits avec les écoles locales et cela est extrêmement avantageux pour les clubs Optimistes. Un plus grand nombre d'enseignants sur votre liste d'effectif renforce ces liens.

Ils ouvrent les portes en attirant plus d'étudiants à nos projets jeunesse, incluant les programmes d'art oratoire, d'essai littéraire, de sports et autres.

Les enseignants sont en mesure de fournir un premier regard sur les besoins des jeunes de votre collectivité. Ils jettent les bases pour les nouveaux clubs Juniors Optimistes. Votre club Optimiste servira plus de jeunes!

Qui est admissible?

- Enseignants
- Gestionnaires
- Accompagnateurs embauchés par une école
- Aides-enseignants
- Conseillers à l'aide pédagogique
- En fonction ou retraité
- Si le terme « enseignant » apparaît sur le curriculum vitae, ils sont admissibles.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le service du recrutement au 1 800 363-7151 ou par courriel à l'adresse service@optimist.org.

Cette promotion est valide pour les nouveaux membres uniquement et ne peut pas être utilisée conjointement avec toute autre promotion sur le recrutement, notamment « Ami des Optimistes ». Les clubs seront facturés 30 \$ au moment où l'enseignant sera ajouté sur la liste d'effectif et ne seront pas facturés pour les cotisations de ce membre pour une année civile.